

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2022\_82 - OBJET : Contrat de services avec Berger-Levrault « e.gestion de la Norme M57 – BL.RH »**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

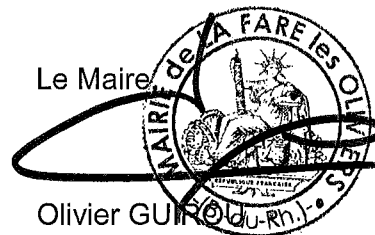
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre de prévoir un accompagnement des agents du service Ressources humaines en raison du passage à la norme comptable M57,

**DECIDE** de signer un contrat de service avec la SA BERGER-LEVRAULT, 892, Rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT, pour 5 webinaires et l'accompagnement jusqu'au 28 février 2023. Le coût des prestations est fixé à 1 500 €HT.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 29 septembre 2022.

Le Maire  
  
Olivier GUIROU